

**COMPTE RENDU - COMITE SYNDICAL
JEUDI 10 OCTOBRE 2019 – 18H30
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CHANTONNAY**

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical approuve à la majorité des suffrages exprimés (18 Oui, 0 Non, 1 Abstention) la modification de la composition de la commission « Déchèterie ».

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte à l'unanimité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) des décisions prises par le Président.

CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE DE CONTENEURS ENTERRÉS PAR LE SCOM DE L'EST VENDEEN ET LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL PAR LA COMMUNE DE POUZAUGES

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention), approuve le projet de convention avec la commune de Pouzauges et autoriser Monsieur le Président à la signer.

DEMANDE DE DEROGATION PREFECTORALE A LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DES DECHETS MENAGERS

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention), approuve la poursuite de la fréquence de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles en C0,5 dans les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants permanents à partir du 1^{er} janvier 2020 et autorise Monsieur le Président à présenter une nouvelle demande de dérogation à la Préfecture.

RESTITUTION DE PARCELLES SUR LESQUELLES ETAIENT CONSTRUITES L'ANCIENNE DECHETERIE DES ESSARTS ET MISES A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS AU SCOM DANS LE CADRE

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention), :

- constate la désaffectation des parcelles YV 266, YV 267, YV 268 et YV 269 attachées à l'ancienne déchèterie située 3 rue du Pont Bonneau - Zone d'activités de la Belle Entrée sur le territoire de la commune d'Essarts-en-Bocage du fait qu'elles ne sont plus utiles au SCOM pour l'exercice de sa compétence collecte des déchets ménagers et assimilés,
- accepte la restitution, à compter du 31 octobre 2019, des parcelles YV 266, YV 267, YV 268 et YV 269 attachées à l'ancienne déchèterie située 3 rue du Pont Bonneau - Zone d'activités de la Belle Entrée sur le territoire de la commune d'Essarts-en-Bocage à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La séance est close à 20H03.

Vu le secrétaire de séance,
Jean-Jacques DELAYE